

Que cela n'arrive pas dans l'avenir : mettez-y, vénérables Frères, tous vos efforts ; c'est à vous qu'il appartient de repousser les indignes, de choisir, former, diriger les hommes capables, et de faire que nous ayons désormais un grand nombre de prédicateurs, qui soient selon le cœur de Dieu. — Que le Pasteur Éternel, Jésus-Christ, jette un regard de miséricorde sur son troupeau, par les prières de la Vierge Très Sainte, Mère Auguste du Verbe Incarné et Reine des Apôtres ; qu'Il réchauffe dans le Clergé l'esprit d'apostolat et nous donne beaucoup de prêtres qui s'appliquent " à se montrer dignes de l'approbation divine, ouvriers irréprochables, traitant dignement la parole de vérité ".

Comme gage des Divines faveurs et du témoignage de notre bienveillance, nous vous accordons très affectueusement à vous, vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome près saint-Pierre, le 15 juin, en la fête du Sacré-Cœur de Jésus, l'an 1917, de notre Pontificat le IIIe.

BENOIT XV, Pape.

NOTE. — Après avoir donné cette semaine le texte complet de l'Encyclique de Sa Sainteté Benoît XV sur l'important sujet de la Prédication, nous donnerons aussi, la semaine prochaine, le texte complet des règles de la S. Congrégation Consistoriale sur le même sujet. Cette matière est si importante que pour la donner intégralement, cette semaine et la semaine prochaine, nous lui avons cédé la place ordinaire de notre "Causerie de la Semaine" et de notre "Bulletin Social."

Nous sommes prêts à faire un tirage à part de ces deux importants documents, en une seule brochure pour l'usage du clergé, si un assez grand nombre de prêtres nous en font la demande.

QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE

NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THÉOLOGIE MORALE

(Suite)

ARTICLE IV

PRÉCEPTES DE L'ÉGLISE

I. *Abstinence et jeûne.* — A) *Abstinence.* — La loi de l'abstinence nous défend l'usage des aliments gras, qui sont la chair, le sang, la graisse et la moëlle des animaux qui naissent et vivent sur la terre et des oiseaux. Cependant cette loi n'interdit plus ni de manger des œufs ou des laitages, ni de faire usage de la graisse de quelque animal que ce soit pour la préparation des